

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 10
Votants 11

L'an deux mille treize, et le 28 octobre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21/10/2013,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN,
M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, M. Laurent BOSSÉ, M. Jean-
Daniel BENALET, M. Philippe VERNIER, Mme Danielle ROUSSEAU, Mme
Michelle BENALET.

Absents excusés : Mme Isabelle JAVAUX, Mme Cécile EVANO, M. Georges
COLLIN (procuration à M. Olivier BOUISSOU).

Absent : Théodore HUPKA.

Un scrutin a eu lieu, Madame Nadine DESCHAMPS a été élue secrétaire

I/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le
Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°5 suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
D 61521 : Entretien de terrains	6 857,07 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractères général	6 857,07 €	
D 73921 : Attributions de compensation		240,51 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		240,51 €
D 21318-42: Autres bâtiments publics		6 616,56 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 616,56 €
D 023 : Virement section investissement		6 616,56 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		6 616,56 €
R 021 : Virement de la section de fonct.		6 616,56 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		6 616,56 €

**II/ ENTRETIEN ANNUEL DES CHAUDIERES DES
BATIMENTS COMMUNAUX**

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le
Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat
d'entretien des chaudières des bâtiments communaux de l'entreprise
VAN MEER dont le devis s'élève à 754,07 €T.T.C.

III/ CRÉATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGÉS MALADIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agent en charge de l'entretien des bâtiments et de l'aide au service de la cantine sera placé en congé maladie à compter du 25 novembre 2013 pour un mois. Afin de pallier à cette absence, Monsieur le Maire propose de créer un poste de contractuel pour ce remplacement.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de créer un poste de contractuel à temps complet du 18 novembre au 24 décembre 2013, avec la possibilité de proroger ce contrat en cas de prolongation de l'arrêt maladie de l'agent, pour l'entretien des bâtiments communaux, rémunéré sur la base de l'indice brut 297 congés payés compris,
 - de donner pouvoir à Monsieur le Maire de recruter la personne de son choix et de signer les actes correspondants.

IV/ UTILISATION DE LA SONORISATION DE LA SALLE HONORÉ DE BALZAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Association Familiale utilise la sonorisation de la salle H. de Balzac pour les cours de Zumba dispensés le lundi soir. Monsieur le Maire précise qu'aucun tarif n'est fixé pour ce genre d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de permettre à l'association d'utiliser la sonorisation de la salle Honoré de Balzac gracieusement.

V/ VENTE D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux familles souhaiteraient acquérir une partie de la parcelle ZP 251 (environ 350 m² selon l'emplacement des bornes souhaité) appartenant à la commune qui se situe entre leurs deux habitations aux Coutures. Monsieur le Maire précise que cette partie avait été laissée libre pour permettre l'accès à l'extension du lotissement des Coutures. Toutefois, selon les plans d'aménagement élaborés en concertation avec Foncier Aménagement, aménageur du futur lotissement, aucune sortie ne se fera par ce passage. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette éventuelle vente, mais demande à Monsieur et Madame BÉNAZET de ne pas participer au vote étant donné qu'ils sont tous deux directement concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 1 abstention :

- de vendre cette partie de parcelle à 18 €/m², prix identique à celui des terrains du futur lotissement,
- de partager à parts égales entre la commune et le ou les acheteurs les frais de bornage de cette partie de parcelle communale,
- charge Monsieur le Maire d'adresser cette proposition aux deux habitants,
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

VI/ ACHAT DES COLIS DE NOËL

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs unitaires maximum pour l'acquisition des colis de Noël offerts aux personnes qui n'ont pu se rendre au repas du 11 novembre offert par la municipalité aux habitants de 70 ans et plus :

- 15 € pour les colis d'une personne,
- 22 € pour les colis de couple.

VII/ NOMINATION D'UN REGISSEUR TEMPORAIRE POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Saché Anim' concernant le changement de régisseur temporaire pour l'encaissement des recettes d'occupation du domaine public utilisé lors de l'organisation de manifestations sur la commune. L'Association propose la nomination de Madame GUILLIN à la place de Monsieur CALDEIRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger Monsieur le Maire de nommer Mme GUILLIN en tant que régisseur temporaire pour cette association, sous réserve de l'acceptation de Madame la Trésorière.

VIII/ CHOIX DU PRESTATAIRE TELEPHONIQUE POUR LE GITE D'ÉTAPE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 juillet dernier concernant le choix du prestataire téléphonique pour le cabinet médical et présente le devis reçu de la société Orange pour un montant de 486.37 € TTC pour le gîte d'étape.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents devant intervenir dans le cadre de ce dossier.

IX/ ETUDE DE DEVIS POUR LE CHANTIER DU GÎTE D'ÉTAPE ET DU CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un four à pain atypique, du fait de sa voute en tuile, a été découvert sur le chantier du gîte d'étape et du cabinet médical. De plus l'aire de lavage prévue pour les vélos pourrait être installée dès le mois de décembre par la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau qui finance cet équipement. L'entreprise de maçonnerie retenue pour les travaux propose deux devis pour ces interventions :

- restauration intérieure et extérieure du four à pain pour 7 606,97 € TTC
- travaux pour installation de l'aire de lavage pour 2 456,12 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces deux devis étant donné que les crédits sont suffisants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

X/ ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SES d'un montant de 391,65€HT pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis d'un montant de 391,65€HT et autorise Monsieur le Maire à le signer.

XI/ REFECTION DE TROTTOIRS RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise TPPL d'un montant de 6 508,87€TTC pour la réfection d'une partie du trottoir rue Principale en très mauvais état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis d'un montant de 6 508,87€TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

XII/ MODIFICATIF SUR LA VENTE DES PARCELLES AUX COUTURES POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 25 mars 2013 pour la vente des parcelles communales à Foncier Aménagement pour l'extension du lotissement des Coutures. Il précise que, suite à une confusion, la parcelle ZP 312 citée parmi les parcelles à vendre n'appartient pas à la commune.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de retirer la parcelle cadastrée ZP 312 de l'offre faite à Foncier Aménagement,
 - de maintenir la vente des 10 autres parcelles d'une contenance totale d'environ 23 139 m² à Foncier Aménagement au prix fixé de 18€/le m².

XIII/ ÉTUDE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les deux demandes de subventions reçues :

- Les Restaurants du cœur
- L'association départementale de protection civile d'Indre et Loire pour l'acquisition d'un véhicule de premiers secours.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- à l'unanimité de ne pas accorder de subvention aux restos du cœur, mais de leur proposer comme à toutes les autres associations nationales le prêt à titre gratuit de la salle Honoré de Balzac une fois par an,
 - à 10 voix pour et 1 abstention d'accorder une subvention de 100€ à l'association départementale de protection civile d'Indre et Loire pour l'aide à l'achat de leur véhicule de premiers secours.

XIV/ REMBOURSEMENT SUITE A LA DÉTÉRIORATION D'UN VEHICULE PRIVÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un incident technique, le véhicule personnel d'un agent alors utilisé au

profit de la commune a été dégradé. L'agent a dû procéder au remplacement des portes arrière de son véhicule pour la somme de 70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser à cet agent la somme de 70€ compte tenu des dégâts occasionnés sur son véhicule personnel alors qu'il l'utilisait pour le compte de la commune.

XV/ PROPOSITION DE SPECTACLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la compagnie EXTRAVAGUE pour l'organisation d'un spectacle dans la salle des fêtes. M. le Maire précise que le tarif est de 750 € hors frais SACEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition pour le montant de 750€ et fixe le tarif du droit d'entrée à 2€ par personne.

XVI/ SALON DES MAIRES 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu que les élus intéressés se rendent au Salon des Maires qui aura lieu à Paris du 19 au 21 novembre 2013.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de rembourser le prix des billets de train à tous les élus participants à ce déplacement, ce remboursement se fera en globalité auprès de l' élu qui aura avancé les frais,
 - de prévoir une enveloppe de 2 000 € pour les équipements commandés au Salon des Maires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22 h 00, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 25 novembre 2013 à 20 h 30.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
M. AUGU Stéphane	
Mme DUTERDE Dominique	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 28 octobre 2013

Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. BOSSE Laurent	
Mme EVANO Cécile	Absente excusée
M. BENAZET Jean-Daniel	
M. VERNIER Philippe	
M. HUPKA Théodore	Absent
Mme ROUSSEAU Danielle	
M. COLLIN Georges	Absent excusé
Mme BENAZET Michelle	